



*Coopérative de solidarité de santé de
Ste-Marguerite-du-Lac-Masson*

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

tenue à l'Église de Ste-Marguerite-du-Lac-Masson
Le 4 octobre 2018 à 19h00

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Jean Beauchamp souhaite la bienvenue aux membres ainsi qu'aux invités et déclare l'assemblée ouverte.

Il est 19h05.

M. Beauchamp indique qu'il y a aura une période pour les questions à la fin de l'assemblée.

2. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

M. Beauchamp s'assure que tous les membres ont indiqué leur présence à l'accueil. Il informe ensuite l'assemblée que seuls les membres présents peuvent exercer leurs droits de vote à l'assemblée.

3. CHOIX D'UN PRÉSIDENT ET D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

M. Jean Beauchamp demande à l'assemblée de se choisir un président et un secrétaire d'assemblée.

Il est proposé par Gisèle Dicaire, appuyé par Yves Laliberté et résolu :
« Que Jean Beauchamp soit président de l'assemblée. »

Il est proposé par Jean Beauchamp appuyé par Alexandra Monette et résolu : « Que Marie-Hélène St-Denis soit secrétaire de l'assemblée ».

Ces derniers acceptent.

Adopté à l'unanimité.

4. LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION

Marie-Hélène St-Denis lit l'avis de convocation de la présente assemblée.

5. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Marie-Hélène St-Denis donne lecture du projet d'ordre du jour de l'assemblée.

Il est proposé par Michel Miron, appuyé par Alain Noel : « Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. »

Adopté à l'unanimité.

6. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE TENUE LE 19 octobre 2017

Marie-Hélène St-Denis donne lecture du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 19 octobre 2017.

Il est proposé par Clémence Denis et appuyé par Claudette Lacasse: « Que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 19 octobre 2017 soit adopté tel que présenté.»

Adopté à l'unanimité.

7. MESSAGE DU PRÉSIDENT

Jean Beauchamp indique que le point 7 & 8 seront traités en même temps et explique que pour des raisons de santé, Michel Lacasse s'est désisté du poste de président mais ce dernier présentera le rapport annuel 2017-2018 qui fera office de message du président.

8. DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL

Michel Lacasse présente les actions concrètes qui ont été réalisées durant l'année 2016-2017 pour la Coop. Le rapport annuel est déposé pour informations.
(Rapport annuel, à l'annexe 2)

Il y a à ce moment échange de commentaires/questions de la part des membres présents à l'assemblée.

9. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS

Proposé par Yves Laliberté, appuyé par Michel Miron que : « Monsieur Yvan Cameron, vérificateur, présente les États financiers 2016-2017. »
(États financiers, à l'annexe 3)

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil d'administration répondent à chacune des questions posées par les membres présents à l'assemblée.

11. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Le président d'assemblée, Jean Beauchamp, se réfère à la procédure d'élections des administrateurs prévue au règlement #1 et suggère à l'assemblée que Marie-Hélène St-Denis et Jean Beauchamp soient nommés secrétaire et président d'élections.

Proposé par Richard Barbeau et secondé par Alain Noel.

Adopté à l'unanimité.

MISE EN CANDIDATURE

Le président d'élection procède à la mise en candidature des administrateurs selon les dispositions du règlement de régie interne. Il y a deux (2) postes à combler.

Ouverture des élections.

1. Proposé par Stéphane Monette et secondé par Jacques Lachance que soit mis en candidature Brigitte Provost.

Brigitte Provost accepte.

2. Proposé par Sophie Lacasse et secondé par Alexandra Monette que soit mis en candidature Lisane Choinière.

Lisane Choinière accepte.

Le président s'assure que toutes les candidatures soient reçues avant de demander une résolution de clôture des mises en candidature pour la catégorie membres utilisateurs.

Il est proposé par Claudette Lacasse, secondé par Stéphane Monette.
Accepté à l'unanimité :

« Que la clôture des mises en candidature soit adoptée »

13. NOMINATION DU VÉRIFICATEUR

Jean Beauchamp transmet à l'assemblée la recommandation du conseil d'administration concernant le choix du vérificateur.

Il est proposé par Claudette Lacasse, appuyé par Stéphane Monette:

« Que Monsieur Yvan Cameron soit nommé vérificateur de la coopérative pour l'exercice financier se terminant le 31 mai 2019 et de confier au vérificateur un mandat d'examen. »

Adopté à l'unanimité.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Jean Beauchamp déclare : « Que l'assemblée soit levée. »

Il est 20h05.

Proposé par Clémence Denis et secondé par Michel Miron.

Signé à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, le 7 octobre 2019.



Two handwritten signatures are present. The signature on the left is 'Michel Miron' and the signature on the right is 'Clémence Denis'. Both are written in cursive and are positioned above horizontal lines.